



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 053-215301698-20260602-A202627-AI



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE OLIVET

ARRETE N°2026-27 du 2 JUIN 2026

Donnant délégation de fonction à Madame Corinne DE LACROIX
Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Olivet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu la délibération fixant le montant des indemnités des élus,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à **Corinne DE LACROIX**,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté n°2026-13 du 16 mars 2026 est modifié comme suit :

ARTICLE 1

Il est donné à **Madame Corinne DE LACROIX**, conseiller, **délégation de fonction**, sous ma surveillance et ma responsabilité pour : la vie associative, la gestion de l'eau et l'assainissement, la transition énergétique.

ARTICLE 2

Dans les mêmes conditions, **délégation de signature** est donnée à **Madame Corinne DE LACROIX** pour tous actes, décisions et documents relevant des domaines mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 6

La délégation en matière de **vie associative** est partagée avec M. Grégory VADOLON, conseiller municipal. L'exercice de cette délégation s'effectue selon l'ordre de priorité suivant :

Mme Corinne DE LACROIX, conseillère municipale ;

M. Grégory VAUDOLON, conseiller municipal.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DE LACROIX, la délégation est exercée par M. Grégory VAUDOLON.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

Notifié le 02 / 06 / 2026

Fait à OLIVET, le 02 / 06 / 2026

Le Maire,
Éric MORAND

